

Acheter et nommer les étoiles

L'Union astronomique internationale reçoit fréquemment des demandes d'individus souhaitant acheter ou nommer des étoiles en l'honneur d'autres personnes. Certaines entreprises commerciales prétendent même offrir ce service contre rémunération. Cependant, ces « noms » ne sont en aucun cas légitimes et n'ont aucune valeur officielle. Ceci s'applique également aux amas d'étoiles ou aux galaxies. Quand il s'agit de donner un nom aux corps du Système Solaire, il faut suivre des procédures officielles, il n'est jamais question de transaction (voir le thème de l'UAI "Naming Astronomical Objects").

Les étoiles les plus brillantes ont de vrais noms, la plupart d'origine arabe, grecque ou latine (Vega, par exemple), mais la grande majorité des étoiles ont une désignation alphanumérique, composée d'un acronyme suivi soit d'un numéro d'index, soit d'une position céleste (par exemple HR 7001, 2MASS J18365633+3847012). Il existe au sein de l'UAI un « groupe de travail sur les noms d'étoiles » (« Working Group on Star Names » en anglais, abrégé « WGSN »). Ce groupe de travail fait partie de la division C et répertorie les noms d'étoiles des différentes cultures du monde et tient un registre des noms uniques approuvés (comme Sirius et Proxima du Centaure, entre autres). Après une recherche de noms dans différentes cultures du monde entier, le WGSN peut choisir d'adopter de « nouveaux » noms officiels parmi cette liste, pour les attribuer aux étoiles qui n'ont pas été officiellement nommées par l'UAI. Cela permet de préserver l'héritage astronomique tout en offrant de nouveaux noms uniques à la communauté astronomique. Les noms des exoplanètes ainsi que de leurs étoiles peuvent également être approuvés par le Groupe de Travail du Comité Exécutif de l'UAI sur les Noms Publics des Planètes et de leurs Satellites, comme ce fut le cas en 2015, via le concours NameExoworlds.

En tant qu'organisation scientifique internationale, l'UAI se dissocie totalement de la pratique commerciale consistant à « vendre » de faux noms d'étoiles, des surfaces ou des propriétés sur d'autres planètes ou satellites du Système Solaire. De la même façon, l'UAI ne tient pas de liste des (nombreuses) entreprises qui proposent ce service dans différents pays. Les lecteurs souhaitant contacter ces entreprises malgré les explications données ci-après doivent rechercher les informations commerciales dans leur pays d'origine.

Dans le passé, certaines entreprises ont prétendu être associées à, reconnues ou approuvées par l'UAI auprès de leurs clients. L'UAI souhaite affirmer que de telles allégations sont tout à fait fausses et infondées, et elle apprécierait être informée, avec la documentation appropriée, de tous les usages abusifs de son nom afin de s'occuper de chaque cas avec tous les moyens mis à sa disposition.

Comme le grand amour et tous les plus beaux aspects de la vie humaine, la beauté du ciel nocturne n'est pas à vendre, mais tout le monde peut en profiter gratuitement. Il est vrai qu'« offrir » une étoile à quelqu'un peut lui faire ouvrir les yeux sur la beauté du ciel; c'est un but noble qui ne justifie cependant pas de tromper les gens en leur faisant croire que les authentiques noms d'étoiles peuvent être achetés comme n'importe quelle commodité.

Toutefois, l'UAI reçoit toujours des demandes. Si vous avez d'autres questions, merci de contacter iainfos@iap.fr. Vous trouverez ci-après plus d'explications humoristiques et informelles des problèmes en cause.

Le guide de Layman pour nommer les étoiles.

Vous trouverez ici une liste des questions les plus simples et plus fréquemment posées ainsi que des réponses claires à propos de la dénomination des étoiles et des corps célestes (pour des explications plus scientifiques, merci de vous référer au thème « Naming Astronomical Objects »). Dans la discussion de la nomenclature stellaire, les astronomes font référence à des *désignations* alphanumériques (« HR 7001 », « HD 172167 ») et à des *noms* classiques (« Vega » ou « Alpha Lyrae »). Toutes les étoiles ont des *désignations*, mais peu d'entre elles ont des *noms* (en général ceux-ci relèvent d'un intérêt culturel, historique ou astrophysique).

Q : *Qu'est-ce que l'Union astronomique internationale (UAI) ? De quelle autorité relève-t-elle pour nommer les étoiles ?*

R : L'Union astronomique internationale (UAI) a été fondée en 1919. Elle a pour mission de promouvoir et sauvegarder l'astronomie sous toutes formes grâce à la coopération internationale. Ses membres individuels, regroupés en divisions, commissions et groupes de travail, sont des astronomes professionnels du monde entier, diplômé.e.s de doctorats ou plus, actifs dans la recherche et l'éducation en astronomie. L'UAI compte plus de 12 000 membres, venant de plus de 90 pays. 79 membres nationaux sont représentés par des académies scientifiques ou des organisations astronomiques. Ces nations comprennent les trois quarts de la population mondiale. Depuis sa fondation, l'une des activités de l'UAI a été de standardiser le classement des objets célestes au sein de la communauté astronomique internationale. Au cours du siècle dernier, différents groupes de travail de l'UAI ont normalisé la nomenclature des constellations, de la surface de la Lune, des planètes, des satellites planétaires, des petits corps, des astéroïdes et des objets à l'intérieur ainsi qu'à l'extérieur du Système Solaire. Ces efforts sont nés d'une nécessité puisque certain.e.s noms/désignations étaient ambigu.e.s ou prêtaient à confusion. Les noms approuvés par l'UAI témoignent du consensus des astronomes du monde entier ainsi que des académies des sciences nationales qui, en tant que « membres » et « membres nationaux » adhèrent aux indications de l'Union astronomique internationale. L'UAI est composée d'un Comité exécutif et de plusieurs divisions, commissions et groupes de travail. Tous les trois ans, l'Assemblée Générale de l'UAI vote pour désigner les membres du Comité exécutif qui dirige et organise les activités de l'Union. En ce qui concerne la nomenclature, il existe des groupes de travail qui exécutent des tâches bien définies par l'UAI (ces tâches sont détaillées dans « Conditions de Référence » approuvé par les dirigeants de l'UAI).

Q : *Pourquoi les étoiles n'ont-elles pas de vrais noms, à la place de ces nombres ennuyeux ?*

R : On donne un nom ou une désignation à un objet céleste pour faciliter sa localisation, sa description et pour pouvoir en discuter plus facilement. Les désignations alphanumériques sont généralement classées selon leur position, ce qui les rend plus faciles à trouver dans les catalogues. Les coordonnées précises (c'est-à-dire la position dans le ciel), trouvables dans un catalogue, permettent une identification exacte. Les noms conviennent à quelques objets bien connus, comme les planètes ou les étoiles observables à l'œil nu, mais ne sont pas pratiques pour répertorier des milliards d'étoiles. On en a nommé plusieurs centaines pour des raisons culturelles (mythologie, navigation, saisons d'agriculture, chronométrage, etc.) ou scientifiques (variabilité, proximité, propriétés inhabituelles, étoile possédant des exoplanètes, etc.). L'UAI a formellement reconnu environ 200 noms d'étoiles via le Groupe de travail sur les noms d'étoiles (WGSN) et de quelques étoiles d'exoplanètes via le Comité exécutif du groupe de travail sur les noms publics des planètes et de leurs satellites. Le WGSN est aussi en cours de catalogage des noms d'étoiles dans différentes cultures. Certains de ces noms culturels pourront peut-être être approuvés comme noms officiels par l'UAI. Aujourd'hui, le WGSN se concentre sur les étoiles d'importance historique, culturelle ou astrophysique.

Q : *Mais ne serait-ce pas plus amusant ?*

R : Certaines personnes seront peut-être amusées tant que dure la mode, mais cela créerait un système de moins en moins clair, sans raison valable. Et c'est l'exact inverse de ce pour quoi les contribuables paient les scientifiques.

Q : *Qui est légalement responsable de la dénomination de ce qu'il y a dans le ciel ?*

R : Depuis presque un siècle, c'est l'UAI qui est reconnue comme l'autorité en matière de dénomination des corps célestes ainsi que de leur surface. Les noms ne sont pas vendus mais assignés selon des règles mondialement reconnues.

Q : *Qu'est-ce que cela veut dire, en pratique ?*

R : Tout simplement que les noms donnés par l'UAI sont reconnus et utilisés par les scientifiques, les agences spatiales, les auteurs.e.s de littérature d'astronomie et les autres autorités mondiales. Quand on observe les étoiles et les planètes, qu'on lance des missions spatiales dans leur direction, ou qu'on parle d'elles aux informations, tout le monde doit savoir exactement à quelle localisation un nom spécifique renvoie. On utilise alors les noms désignés par l'UAI. Les règles sont strictes en ce qui concerne les endroits qui pourraient être revendiqués comme propriété, c'est-à-dire principalement à l'intérieur du Système Solaire (là où les traités des Nations Unies s'appliquent aussi). Les faiseurs de loi internationale terrestres ont jusqu'à présent toujours eu des problèmes plus urgents que créer des lois pour « acheter » des recoins totalement inaccessibles au fond de l'espace, donc il n'y a aucun texte écrit que l'on puisse déformer et interpréter, seulement un fait simple et pratique.

Q : *Mais est-ce que je peux quand même acheter le nom d'une étoile si j'en ai envie ?*

R : Bien sûr, il existe des gens qui seront plus que ravis de prendre votre argent...

Q : *Est-ce que vous pouvez me dire qui et où ?*

R : Désolé.e.s, nous sommes une organisation scientifique, nous ne faisons pas partie de l'industrie du divertissement. Nous ne pouvons pas donner l'adresse d'entreprises vendant des biens qui n'existent pas.

Q : *Très bien, j'ai trouvé quelqu'un moi-même, qu'est-ce que je peux obtenir ?*

R : Un bout de papier très cher et un sentiment de bonheur éphémère, comme si vous buviez une tasse de thé au lieu de prendre les médicaments prescrits par le médecin. Mais au moins vous ne risquez pas de tomber malade en payant pour le nom d'une étoile, seulement de perdre de l'argent.

Q : *Mais ce nom est-il bien unique ?*

R : Il sera sûrement unique dans la liste de cette entreprise. Si ce n'est pas le cas, vous pourrez probablement les poursuivre en justice. Mais il y a bien assez d'étoiles pour que tous ceux qui le souhaitent puissent acheter un nom. Cependant, aucun pays, aucune autorité et aucun scientifique sur Terre ne reconnaîtra « votre » nom pour l'étoile. Rien ne vous empêche (ni les revendeurs) de vendre « votre » étoile à quelqu'un d'autre.

Q : *Mes amis m'ont dit que le nom est préservé pour toujours. Est-ce vrai?*

R : C'est encore un non, désolé.e.s. Le nom que vous avez acheté peut être ignoré, oublié ou revendu à n'importe qui d'autre par n'importe qui, n'importe quand.

Q : *Mais l'entreprise dit que leur liste de noms est enregistrée à la bibliothèque nationale, n'est-ce pas une garantie d'authenticité ?*

R : Encore une fois, désolé.e.s. Tout le monde peut (et même doit) envoyer une copie de n'importe quel livre publié à la Bibliothèque Nationale. Délivrer un numéro de livre ne signifie pas que la Bibliothèque Nationale en approuve son contenu ou vérifie qu'aucune autre entreprise ne « vende » la même étoile à d'autres gens.

Q : *Mais la justice va quand même reconnaître le nom pour lequel j'ai payé ?*

R : Essayez de contacter vos avocats. Ils vont sûrement vous rire au nez ou vous suggérer gentiment d'utiliser leurs honoraires à meilleur escient.

Q : *Mais qu'en est-il des entreprises qui vendent des territoires sur la Lune et d'autres planètes ? Elles sont accessibles, on le sait, je suis donc le propriétaire de ce que j'ai acheté ?*

R : Reportez-vous à la réponse précédente. Au minimum, nous vous suggérons de différer le paiement jusqu'à ce que vous preniez possession de votre propriété.

Q : *L'UAI prétend contrôler le ciel, pourquoi est-ce que VOUS ne faites pas quelque chose ???*

R : Malheureusement, même si nous aimerions, nous savons très bien que l'UAI ne peut pas éradiquer l'escroquerie. Elle existe et survit depuis des siècles sous différentes formes, certaines beaucoup plus dangereuses que cet exemple précis. Nous ne pouvons rien faire de plus qu'avertir le public et essayer d'empêcher les usages abusifs de notre nom ou notre réputation scientifique ayant pour but d'induire en erreur d'honnêtes clients.

Q : *Tout ça semble bien négatif et grincheux. J'aime les étoiles et cette personne est très spéciale, j'aimerais faire quelque chose pour lui.elle, qu'est-ce que je PEUX faire ?*

R : Des tas de choses ! Rendez-vous dans le planétarium le plus proche, ou à votre observatoire (amateur ou professionnel) local. Vous y rencontrerez des employé.e.s aussi passionné.e.s que vous. Il y a souvent des magasins remplis de livres avec de magnifiques images astronomiques, depuis la Terre ou l'espace, ou bien d'excellents magazines d'astronomie qui font de très beaux cadeaux. Vous pouvez aussi vous adresser au club d'astronomie le plus proche de chez vous où des amateur.rice.s seront ravi.e.s de vous prêter leurs télescopes afin que vous (et votre ami.e!) puissiez observer les étoiles de vos propres yeux. Peut-être serez vous contaminés et finirez vous par acheter votre propre télescope ?

Une autre alternative, si vous souhaitez posséder votre propre étoile sans avoir à sortir de chez vous, vous permet d'explorer le ciel tout entier depuis votre canapé : il existe des représentations du ciel en ligne (comme par exemple <http://www.worldwidetelescope.org/>). Celles-ci vous permettent de parcourir des milliers de millions d'étoiles depuis votre ordinateur et d'imprimer une carte de celle que vous préférez. Ces cartes numériques publiques servent en fait de base de données principale aux entreprises qui proposent de vendre des noms d'étoiles et coûtent à peu près aussi cher

qu'acheter un seul nom. Alors pourquoi payer une marge en achetant vos étoiles une par une ?
Amusez-vous bien !

Adapté d'un texte par l'ancien secrétaire général de l'UAI, Johannes Andersen.

Cette version française a été traduite par des bénévoles du [Astronomy Translation Network](#) (Réseau de traduction en astronomie), sous la supervision du [National Astronomical Observatory of Japan](#) (Observatoire astronomique national du Japon) ainsi que du [Office for Astronomy Outreach](#) (Bureau de la vulgarisation en astronomie), une division de l'[Union Astronomique Internationale](#).



Traduction par Carole Pontoizeau
Révision d'épreuves par Alyssa Larges
Révision du contenu scientifique par Romaric Gravet
En date du 14/09/2018.

International Astronomical Union / IAU for the public / Buying Stars and Stars Names
https://www.iau.org/public/themes/buying_star_names/

Ce contenu est sous licence Creative Commons Attribution 4.0 International
(<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>).